

Le Directeur

ARRETE N°35-2025

RELATIF A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES POUR
L'ELECTION PARTIELLE A LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DES 26 et 27 juin 2025

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le Décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 7,

Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'arrêté de nomination n°ESRS2433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO à la direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques, notamment ses articles 13-1-2, 13-2 et 15,

Vu l'arrêté n°32-2025 du 2 juin 2025 organisant les élections de deux représentants au sein de la commission scientifique de l'établissement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les opérations électorales visant à désigner deux membres du collège 1 à la commission scientifique de l'IEP de Grenoble auront lieu aux dates suivantes :

- 1^{er} tour : du jeudi 26 juin 2025 à 9 heures au jeudi 26 juin 2025 à 17 heures
- 2nd tour : du vendredi 27 juin 2025 à 9 heures au vendredi 27 juin 2025 à 17 heures

Article 2 : Les candidatures suivantes sont déclarées recevables :

Conseil	Collège	Noms des candidats
Commission scientifique	Collège A	Sébastien ROCHE
Commission scientifique	Collège A	Sonja ZMERLI

Le Directeur

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés de la directrice // Electoraux ».

Article 4 : La direction générale des services de l'Institut d'études politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans les deux mois qui suivent sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 23 juin 2025

Le Directeur,



Simon PERSICO

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Simon Persico", written over the red stamp.